

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

*. Une bien pénible nouvelle nous est arrivée de France il y a quelques semaines, celle de la mort de Mgr Freppel, l'illustre évêque d'Angers et député du Finistère, troisième circonscription de Brest, à la chambre des députés de France. Il est mort dans son palais épiscopal à Angers, mardi le 22 décembre 1891, à une heure P. M. Rien ne faisait présager une fin aussi prochaine, car le samedi il a fait des ordinations et le lundi après-midi, quoique souffrant, il a eu la force de se livrer encore au travail. Cette fin prématurée du grand évêque d'Angers a causé des regrets universels, non seulement en Europe, mais aussi en Amérique, surtout dans la province de Québec où il comptait un grand nombre d'admirateurs.

En Mgr Freppel l'église de France perd l'un de ses plus illustres prélats, l'église universelle une de ses gloires les plus pures, et le parti de l'ordre un de ses plus brillants défenseurs.

Doué de talents incomparables et d'une activité extraordinaire, travailleur infatigable, Mgr Freppel fut tout à la fois conférencier, prédicateur, polémiste, orateur, écrivain distingué et théologien, éminent. Son zèle, ses vertus et sa charité égalaient sa science et ses talents. Son rôle dans les chambres françaises a été d'une incontestable utilité.

Patriote ardent, il n'avait en vue que la gloire et l'honneur de la France et sa vie politique en est la preuve la plus convainquante. Dans les jours à jamais néfastes de l'année terrible, personne plus que lui n'a ressenti douloureusement les revers de la France. Aucun cœur français n'a saigné plus que le sien, personne n'a versé des larmes plus amères lorsque l'Alsace, son pays, a été arrachée à la patrie française. Puisse-t-elle revenir un jour à la France et lui demeurer à jamais unie !

Evêque il a constamment travaillé à la défense et au triomphe de l'Eglise et des éternels principes. Il n'a jamais reculé devant le devoir à accomplir. Il n'a jamais faibli et il a toujours porté haut et ferme le drapeau de l'ordre et de la justice.

La France et la Religion dont il était l'infatigable champion ont fait une perte irréparable. Puisse son successeur marcher sur ses traces et continuer ses traditions.

Mgr Freppel est mort à l'âge de 64 ans, 6 mois et quelques jours. Il est né à Obernai en Alsace, département du Bas-Rhin, le 1^{er} juin 1827. En 1849, n'ayant alors que 22 ans, il fut ordonné prêtre en vertu d'une dispense d'âge accordée par le pape. Il fut directeur du collège de Saint-Arbogaste, dans le diocèse de Strasbourg, chapelain et plus tard doyen de l'église Sainte-Geneviève, à Paris, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. Nommé évêque d'Angers le 27 décembre 1869, il fut sacré à Rome le 28 avril 1870. Il assista au Concile du Vatican où il vota le dogme de l'infaillibilité en faveur de laquelle il prononça un discours qui est resté célèbre. Il fut élu député du Finistère en 1880, et il a toujours depuis ce temps représenté la 3^e circonscription de Brest.

Mgr Freppel a refusé le chapeau de cardinal qui lui a été offert en 1885, à la suite des célèbres débats qui eurent lieu à la chambre sur la politique coloniale de la France. Dans son humilité et sa grandeur d'âme, il n'a pas voulu que l'on suspectât ses motifs et que l'on pût dire qu'il avait abandonné son parti pour des honneurs.

Mgr Freppel a toujours rempli ses devoirs d'évêque avec la plus scrupuleuse exactitude et il les a remplis jusqu'à la fin. "Trois actes", dit monsieur Auguste Roussel dans un article de l'*Univers*, "ont terminé sa vie d'évêque et de député. Comme député, il a prononcé le 12 décembre son dernier discours par une refutation magistrale des articles organiques ; comme évêque, sa dernière fonction fut de consacrer à Dieu des prêtres pour les donner à l'Eglise ; son dernier écrit, un magnifique éloge de la vie religieuse adressé à ses religieuses carmélites pour le centenaire de saint Jean de la Croix."

* * *

L'Angleterre vient de faire deux pertes bien douloureuses par le décès de deux de ses citoyens les plus estimés. L'un est un prince de l'église catholique, et l'autre est un prince politique. L'un est un vénérable vieillard qui était une de ses gloires les plus pures ; l'autre est un jeune homme qui était l'objet de ses plus légitimes espérances.

Singulière coïncidence ces deux hommes ont terminé leur carrière ici bas le même jour et presque à la même heure. Ils sont partis ensemble pour faire le grand et définitif voyage.

Ces deux hommes qui, à des titres si différents, laissent derrière eux de si légitimes regrets, sont Henry-Edward Manning, cardinal-prêtre de la sainte Eglise Romaine et archevêque de Westminster, et Albert-Victor, duc de Clarence et d'Avondale, fils aîné du prince de Galles, et petit-fils de Sa Majesté la Reine Victoria.

Ces deux morts plongent l'Angleterre dans un deuil profond, et l'univers entier sympathise avec elle dans le double malheur qui la frappe.

* * *

Le Cardinal Manning décédé le 14 janvier 1892, est né le 15 juillet 1808, à Totteridge, Hertfordshire. Il était le fils de William Manning, marchand de Londres, qui fut gouverneur de la banque d'Angleterre et membre du Parlement. Il fit ses études à Harrow et à Oxford.

Né et élevé dans le protestantisme, le cardinal Manning devint ministre de l'église anglicane et en 1840 archidiacre de Chichester. Comme un grand nombre d'illustres anglais il fut séduit par les doctrines du Dr Pusey, et finalement il se convertit au catholicisme. C'était en 1851, il avait alors 43 ans. Son illustre prédécesseur, le cardinal Wiseman, ordonna prêtre celui qui devait jeter un nouvel éclat sur le siège épiscopal qu'il occupait lui-même avec tant de dignité. A la mort du cardinal Wiseman, en 1865, le pape Pie IX le choisit pour être le successeur de cet éminent prélat,

et il devint ainsi le deuxième archevêque de Westminster depuis le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre.

Mgr Manning assista au Concile du Vatican où il vota le dogme de l'infailibilité du pape. Il fut créé cardinal par N. S. P. le pape Pie IX en 1875.

Savant et vertueux, zélé et charitable, apôtre de la tempérance, et ami, protecteur et défenseur des classes ouvrières, Mgr Manning a fait un bien immense. Il jouissait d'une grande popularité, et c'est grâce à lui si la grève des docks de Londres ne s'est pas terminée par une épouvantable catastrophe.

Ecrivain fécond, le cardinal Manning a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on distingue la "*Souveraineté temporelle des Papes, les Fondements de la Foi, l'Eglise catholique et la société moderne*, etc., etc.

Manning et ses illustres contemporains Wiseman et Newman ont fait faire des progrès immenses à l'église catholique en Angleterre. Leur mémoire ne périra pas, et leurs compatriotes les considéreront toujours comme trois de leurs plus grands hommes.

* * *

* Le duc de Clarence, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, est né le 8 janvier 1864. Il était âgé de 28 ans et quelques jours. Il a fait une partie de ses études à l'université de Heidelberg. Il a beaucoup voyagé. Il siégeait depuis peu à la chambre des Lords.

D'une faible constitution il n'a pas pu résister à la terrible maladie dont il était atteint. Depuis plusieurs jours le peuple anglais était dans l'anxiété la plus vive, car les nouvelles de Sandringham, où le prince est mort, étaient de plus en plus alarmantes. Enfin il expira le 14 janvier, un peu après 9 heures A. M., entouré de tous ceux qui lui étaient chers et qui lui ont prodigué tous les soins les plus dévoués et les plus intelligents.

Le prince était fiancé à sa cousine Marie-Victoire de Teck, une personne accomplie et renommée pour sa modestie, sa beauté, sa charité et les plus aimables qualités de l'esprit et du cœur. Elle est la favorite du public anglais et plus spécialement des classes pauvres qui lui ont voué une espèce de culte. Le mariage devait avoir lieu au château de Windsor. Mais, hélas ! la pauvre jeune princesse pleure aujourd'hui le fiancé de son choix, et les pompes brillantes d'un mariage royal ont été remplacées par les lugubres cérémonies des funérailles. Ces funérailles ont eu lieu mercredi, le 20 janvier au château de Windsor, dans cette même chapelle de Saint-Georges qui devait être témoin de son mariage.

Par la mort du duc de Clarence, le prince Georges de Galles, deuxième fils du prince de Galles, devient l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

* * *

* * Pendant que le cardinal Manning rendait le dernier soupir à

Londres un autre prince de l'église, le cardinal Simeoni, Préfet général de la Propagande, expirait à Rome. Ces deux décès de membres du Sacré-Colège arrivés le même jour, ont péniblement affecté Sa Sainteté Léon XIII.

Le cardinal Simeoni est né à Palliana le 23 juillet 1816. Il avait par conséquent 75 ans et six mois.

Devenu archevêque de Chalcédoine, Mgr Simeoni fut envoyé à Madrid en qualité de Nonce. Il fut créé cardinal par Pie IX le 15 mars 1875. Il a rempli un grand nombre de charges, il a été notamment, protonotaire apostolique, secrétaire d'état et préfet général de la Propagande. C'est en cette dernière qualité qu'il a pris une part active aux affaires religieuses du Canada, et notamment aux difficultés de l'Université Laval et de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

*. Une autre pénible nouvelle nous est arrivée dans ces derniers jours, celle de la mort de Mgr Jean Langevin, ancien évêque de Rimouski. Ce prélat est décédé le 26 janvier, dans sa 71^e année. Il est né le 22 septembre 1821. Devenu prêtre en 1844 il a exercé plusieurs fonctions, notamment celle de principal de l'école normale Laval à Québec. Nommé évêque de Rimouski en 1867, Mgr Langevin s'est retiré en 1888, avec le titre d'archevêque de Léontopolis *in partibus infidelium*.

*. Le lieutenant-gouverneur Angers, à la suite de l'enquête sur le scandale de la Baie des Chaleurs, a renvoyé le cabinet Mercier, et Monsieur de Boucherville a formé un nouveau cabinet. La dissolution des Chambres a suivi de près la formation de ce nouveau cabinet, et de nouvelles élections auront lieu le premier de mars.

La dissolution a rendu impossible une session en 1891, et il s'est ainsi écoulé plus de douze mois sans session.

Tous ces événements ont créé une immense excitation dans la province et ils ont soulevé des questions constitutionnelles de la plus haute importance. Le PROPAGATEUR ne se mêlant pas de politique, je ne fais que constater ces événements sans les apprécier.

Une nouvelle commission royale a été nommée pour faire une enquête sur l'administration financière du cabinet Mercier. Cette commission est composée de messieurs Mathieu, juge de la cour Supérieure et ancien député, McMaster, avocat, ancien député, et Masson, négociant.

*. Parmi les principaux événements des deux derniers mois, je citerai notamment :

1° La mort de dom Pedro, ex-empereur du Brésil. Sa mort rend problématiques les chances d'une restauration impériale.

2° La mort du Kédive d'Egypte Tewfik Pacha, et l'accession au trône de son fils aîné, Abbas Pacha.

3° Les troubles du Maroc.

4° Les difficultés survenues entre les Etats-Unis et le Chili.

5° La mort des cardinaux Michel Paya y Rico, archevêque de Tolède, et patriarche des Indes Occidentales ; et Dominique Agostini, patriarche de Venise.

6° La formation d'une société pour l'observance du dimanche en France.

7° La mort de Mgr Wadhams, évêque d'Ogdensburg, et la nomination du R. P. Henry Gabriels, comme son successeur.

8° Enfin la mort du révérend père Anderlédy, général de l'ordre des Jésuites, arrivée à Rome le 18 janvier.

* * *

* * La grippe est répandue dans le monde entier. Elle sévit en France, en Belgique, en Autriche, en Allemagne, en Angleterre et dans presque toute l'Europe, aux Etats-Unis, dans la province de Québec, etc. Dans certains endroits elle fait des ravages extraordinaires. Les écoles se ferment, les tribunaux chôment, les manufactures cessent leurs travaux, le commerce est paralysé. Elle est devenue un épouvantail, car elle se manifeste sous toutes les formes et elle est fatale dans bien des cas. Elle a fait depuis deux mois d'innombrables victimes dans toutes les classes de la société. Qui sait où elle s'arrêtera car elle semble se rire de toutes les mesures sanitaires et des précautions hygiéniques les plus minutieuses. Parmi ses victimes je citerai notamment le cardinal Simeoni, Sir William Arthur White, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, l'un des plus habiles diplomates de l'Angleterre, et le regretté père Anderlédy.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

(suite)

CONSTITUTION *DEI FILIUS*

CHAPITRE PREMIER

L'infinie perfection de Dieu

La Sainte Eglise..... croit et confesse qu'il y a un seul Dieu vrai et vivant..... infini en intelligence, en volonté et en toute perfection (1).

L'Eglise a toujours cru comme un dogme révélé que *Dieu est infini en intelligence, en volonté et en toute perfection*. Cependant jusqu'au Concile du Vatican, ce dogme n'avait été défini expressément par aucune constitution de Concile œcuménique ou de Souverain Pontife. La perfection de la nature divine fut, il est

(1) Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur unum et esse Deum verum et vivum..... intellectu ac voluntate, omnique perfectione infinitum.

vrai, affirmée par le quatrième concile de Latran qui s'exprimait en ces termes : " La vérité dit : Soyez parfaits, de même que votre Père céleste est parfait : comme si elle disait plus clairement : Soyez parfaits, de la perfection de la grâce, de même que votre Père céleste est parfait de la perfection de sa nature." Mais cette affirmation y était émise en passant, et sous forme de considérant. On ne saurait, par conséquent, y voir une définition. C'est donc le Concile du Vatican qui a le premier consacré par un jugement solennel et exprimé en une formule authentique la loi de l'Eglise sur ce point.

Etudions les termes dont les Pères du Saint Concile se sont servis.

Ils avaient exprimé en un seul mot les autres attributs constitutifs de l'essence de Dieu, son éternité, son immensité, son incompréhensibilité. Pourquoi ont-ils jugé à propos de développer davantage leur pensée, au sujet de son infinité ? C'est sans doute pour écarter diverses erreurs de notre temps.

Nous allons voir que Dieu ne saurait être infini sans posséder toute perfection. Déclarer qu'il est infini en toute perfection, c'est donc d'une certaine façon répéter la même affirmation sous deux formes. Le Saint Concile a voulu le faire. Voici pour quelle raison. Le mot *infini* a été entendu dans des acceptions assez diverses. Les anciens philosophes ont souvent appelé *infini*, ce qui n'est pas achevé, ni complètement déterminé. Hegel et d'autres philosophes contemporains ont enseigné, de leur côté, que l'être *infini* formé de toutes les perfections possibles est un idéal qui tend à se réaliser, mais qui ne pourra jamais l'être. En définissant, qu'il existe un Dieu *infini en toute perfection*, notre constitution précisait le sens qu'elle donnait au terme *infini* et écartait l'erreur dans laquelle l'hégélianisme est tombé. C'est un motif plus que suffisant pour dire expressément que Dieu possède toute perfection, bien que cette déclaration soit déjà renfermée dans celle de son infinité.—Mais non content de déclarer que Dieu est *infini en toute perfection*, pourquoi notre Concile a-t-il ajouté qu'il est infini *en intelligence et en volonté* ? C'est une seconde question qu'il y a encore lieu de se poser. L'intelligence et la volonté sont, en effet, des perfections. Il n'était donc point nécessaire de les nommer, du moment qu'on affirmait en général que toutes les perfections sont en Dieu.—Cela n'était pas nécessaire sans doute, mais cela était utile ; car on condamnait ainsi plus explicitement le panthéisme matérialiste, qui a aujourd'hui de si nombreux représentants et suivant lequel la divinité ne serait autre chose qu'une nécessité aveugle et impersonnelle, c'est-à-dire une loi fatale sans intelligence et sans volonté. C'est donc avec grande raison que le Saint Concile a voulu définir ces deux perfections de Dieu d'une façon spéciale, en même temps qu'il affirmait toutes les autres d'une manière générale.

Remarquons en passant que notre Constitution ne s'est point servie de la formule par laquelle un grand nombre de philosophes spiritualistes contemporains expriment que Dieu n'est pas un être aveugle et impersonnel. Ces philosophes disent que Dieu est un

être *personnel*. Cette manière de parler de la nature divine contredit l'erreur des matérialistes ; mais elle a l'inconvénient de laisser entendre qu'il n'y a en la nature divine qu'une seule personne. Aussi l'Eglise qui croit en la trinité des personnes divines ne pouvait-elle l'adopter.

Notons encore que le texte qui exprime que Dieu est infini en toute perfection, *omnique perfectione infinitum*, fut l'objet de deux amendements à peu près équivalents. Furent-ils proposé par deux pères différents ? Nous ne savons ; mais il paraît plus probable qu'ils émanaient du même auteur ; car ils se produisirent à deux lectures différentes du *Schema*. Une première fois, on demanda de substituer à la rédaction que nous avons, les mots ; "*natura sua perfectissimum et infinitum* ;" une seconde fois on exprima le vœu que la proposition *in* y fut ajoutée et qu'on lut : "*in omni perfectione infinitum*."

On donna pour raison de ces amendements que la rédaction *omni perfectione infinitum* paraissait insinuer que l'*infinité* de Dieu résulte de la simple accumulation en lui de toutes les perfections que les créatures nous manifestent. Mais la députation de la foi en jugea autrement. Aussi son rapporteur Mgr Gasser, évêque de Brixen, fit-il maintenir la rédaction primitive. "Tous les théologiens s'accordent à admettre, dit-il, qu'on peut et qu'on doit attribuer à Dieu les perfections de tous les êtres, parce qu'elles sont en lui comme en leur cause efficiente, et par conséquent d'une manière éminente. Rien n'empêche donc d'affirmer qu'il est *omni perfectione infinitus*. Il est vrai que cette phrase serait reprehensible, si l'on entendait les perfections en question dans un sens fini ; car l'accumulation de perfections finies ne saurait constituer un être infini ; mais, il n'y a pas un seul mot dans notre texte qui donne prise à une pareille interprétation."

Maintenant que nous savons pourquoi le Concile du Vatican s'est arrêté à cette formule *intellectu ac voluntate, omnique perfectione infinitus*, cherchons à nous rendre compte de la doctrine qu'elle exprime. Quand nous saurons en quel sens Dieu est *infini en toute perfection*, il nous sera facile de voir en quel sens il est infini *en intelligence et en volonté*. Commençons donc par chercher comment toute perfection est dans sa nature infinie.

De même qu'on appelle *parfaite*, une œuvre qui est complètement achevée et à laquelle on ne peut rien ajouter qui la rende meilleure, ainsi appelle-t-on *perfection* ce qui contribue à parfaire quelque chose, ce qu'il vaut mieux avoir que ne pas avoir. C'est en ce sens qu'on dit que des nuances mieux ménagées et plus moelleuses donnent à un tableau plus de perfection. Mais tant qu'on parle de degrés dans le mieux, on n'est pas arrivé à la perfection complète et proprement dite. La *perfection complète et proprement dite* consiste, en effet, en la possession par un être de tout ce qui est le meilleur pour lui. Ainsi un tableau aurait toute sa perfection, s'il était impossible de l'améliorer en rien.

Cette *complète perfection* varie avec la nature des êtres. Il est facile de s'en rendre compte. Ainsi ce qui fait la perfection d'un

tableau n'est point ce qui fait la perfection d'une mélodie. Ce qui rend un cheval parfait serait souvent un défaut dans un rosier ; comme ce qui rend un rosier parfait serait souvent déplacé dans un cheval. La complète perfection n'est donc pas la même dans les êtres divers. Par conséquent, elle n'a rien d'absolu ; elle est au contraire *relative* à leur nature et aux conditions où ils se trouvent.

Mais la *perfection* peut se comprendre dans une autre acception et être *absolue*. Pour cela, il suffit de l'entendre non plus de ce qui est meilleur pour telle ou telle nature, mais de ce qui est meilleur pour l'ensemble des natures existantes ou possibles. La perfection ainsi envisagée ne sera plus relative à une nature spéciale, mais relative à toutes les natures, ou en d'autres termes *absolue*.

C'est en prenant le mot perfection dans ce sens absolu qu'on pourra comparer la perfection des divers genres d'êtres. C'est ainsi qu'on dit qu'un homme est plus parfait qu'un lion, et qu'un lion est plus parfait qu'un chêne. Dans ce sens absolu, la perfection sera complète, lorsqu'elle ne pourra être dépassée, ni égalée en aucune espèce d'être. La perfection absolue et complète est donc la plus grande qu'aucune nature puisse posséder.

C'est précisément cette perfection absolue et complète que Dieu possède, d'après le concile du Vatican. C'est, en effet, en ce sens que toute la tradition a toujours affirmé que Dieu est parfait. Du reste le concile a écarté tout autre acception qu'on pourrait donner au mot *perfection*, en déclarant que la perfection dont il parle est dans un être infini ; *perfectioe infinitum*. Montrons-le.

Nous l'avons déjà dit, le mot *infini* ne signifie point ici ce qui est illimité, ou en voie de se parfaire ; il s'applique à un être achevé et parfait, puisque cet être est appelé infini en toute perfection, *omnes perfectione infinitum*. Or un infini achevé et parfait ne peut être que celui dont les perfections sont sans bornes et sans mélange. Le mot *infini* est donc entendu par notre concile dans l'acception que tous les théologiens de notre temps lui donnent, en l'appliquant à Dieu. L'infini est ici le contraire de ce qui est fini ou de ce qui est limité dans sa perfection.

Cela posé, revenons aux notions que nous donnions tout à l'heure de la *perfection absolue* et de la *perfection relative*. La *perfection absolue*, disions-nous, est celle qui met une nature au-dessus de toutes les natures possibles, tandis que la *perfection relative* est celle qui laisse une nature au rang plus ou moins élevé qu'elle occupe.

Il est évident que la *perfection absolue* ne peut se trouver que dans une nature infinie, et que les natures finies ne sont susceptibles que d'une *perfection relative*. Si élevée, en effet, qu'on suppose une nature finie, du moment qu'elle est finie, elle a des bornes dans sa perfection ; elle n'a point par conséquent la perfection absolue.

La nature infinie étant sans bornes dans sa perfection possède, au contraire, nécessairement la perfection absolue. Si elle n'avait pas, en effet, toute la perfection qui peut exister, elle ne serait pas infinie.

On le voit donc, en affirmant que la nature divine est infinie, le concile affirmait par le fait même que sa perfection est la *perfection divine*.

Approfondissons encore davantage ce texte si fécond en enseignements. Ou nous affirme que Dieu est *infini en toute perfection*. Nous avons déjà remarqué qu'on voulait ainsi aller au devant de diverses erreurs contemporaines. Mais n'aurait-on pas mieux fait de dire que Dieu est *infini et absolument parfait*, comme un amendement le proposait ? On s'est servi des termes *perfectione infinitum* ? Est-ce que la perfection de Dieu se distingue de sa nature infinie, comme notre perfection relative se distingue de notre nature finie ?—Non content d'affirmer que Dieu est infini en perfection, on a ajouté qu'il est infini en toute perfection *omni perfectione*. Est-ce qu'en Dieu les perfections sont multiples ? Est-ce qu'en lui elles sont diverses les unes des autres comme nos perfections bornées sont multiples et diverses ?

Non assurément, toute la tradition catholique nous affirme et le concile remarquera lui-même un peu plus loin, que Dieu est tout à fait simple *omnino simplex*. Ses perfections du reste ne sont pas autre chose que sa nature infinie elle-même ; attendu qu'elles existent par la nécessité de sa nature. En outre, ces perfections, si diverses que soient les notions que nous nous en faisons, son éternité, son immensité, son intelligence, sa volonté, et toutes les autres ne sont en lui qu'une seule et même chose.

Pourquoi donc le Concile a-t-il employé un langage qui nous présente la nature de Dieu, comme formée d'une perfection multiple.

En voici le motif : La définition que nous étudions, a été portée, pour des hommes et il fallait qu'elle s'accommodât à notre manière de concevoir Dieu.

Notre entendement est, en effet, impuissant à saisir l'essence infinie de Dieu en elle-même. Pour en comprendre quelque chose, il est réduit à se servir d'analogies tirées des créatures. Or, les créatures que nous connaissons ont une nature finie, dont la perfection peut être plus ou moins grande ; aussi distinguons-nous leur perfection de leur nature. En outre, les créatures que nous voyons, sont d'autant plus parfaites qu'elles possèdent des perfections plus nombreuses et qu'elles les possèdent à un plus haut degré. Or, comme nous ne pouvons nous faire une idée de Dieu que par analogie avec les créatures, il faut bien que nous exprimions sa perfection infinie, comme si elle était distincte de sa nature, et comme si elle était la somme et le plus haut degré de toutes les perfections possibles. Par conséquent, c'est afin de s'accommoder à notre manière de comprendre et de nous exprimer que le Concile a dû dire que Dieu est *infini en toute perfection*.

Bien que nous ne puissions connaître Dieu ici-bas que par analogie avec les êtres finis, notre entendement dispose pourtant de procédés pour se former de Dieu un concept qui ne peut s'appliquer qu'à l'être infini. Suivant les théologiens, ces procédés dont nous nous servons pour concevoir Dieu par analogie avec les perfections finies, sont au nombre de trois, savoir : 1° l'affirmation, 2° la négation et 3° l'application d'une manière éminente.

Nous affirmons de Dieu toutes les perfections dont le concept ne suppose aucune imperfection, ni aucun défaut, comme l'intelligence

et la volonté. Nous *nions* de ce même Dieu, toute imperfection et toute borne, en disant par exemple, qu'il n'a pas eu de commencement, ni de cause, que son intelligence, sa volonté et toutes ses perfections sont sans limite. Enfin nous lui *appliquons* toutes les perfections qui sont ou pourraient être dans les créatures, en affirmant qu'elles sont en lui *d'une façon éminente*, c'est-à-dire d'une façon incomparablement plus parfaite que dans les créatures. Ces perfections des êtres finis sont, en effet, de deux sortes.—Il en est une catégorie dont le concept suppose une imperfection ; telles sont l'étendue et la durée successive. Evidemment les perfections de cette catégorie ne peuvent être affirmées de Dieu ; mais on peut affirmer que tout ce qu'elles renferment de perfection se trouve en Dieu sans mélange d'imperfection et par conséquent d'une façon éminente.—Il est une autre catégorie de perfections dont le concept ne suppose aucune imperfection ; telle est l'intelligence. Ces perfections doivent être affirmées de Dieu ; mais on peut en même temps affirmer qu'elles sont en lui d'une façon incomparablement plus parfaite que dans les créatures finies.

Grâce à ce triple procédé, nous pouvons nous former de Dieu une notion vraie et exclusivement propre à Dieu, bien qu'imparfaite.

Or la formule *omni perfectione infinitum* du concile du Vatican a été formée par ce triple procédé. C'est le procédé d'*affirmation* qui a fourni le terme *perfectione* ; c'est le procédé de *négation* qui a fourni le terme *infinitus* ; c'est le procédé d'*éminence* qui a fourni le terme *omni*. Démonstrons ce dernier point ; les deux autres sont évidents.

En déclarant que Dieu a *toute* perfection, le concile n'a pas seulement entendu dire que Dieu possède toutes les perfections qui sont dans les créatures ; bien plus il n'a pas seulement entendu dire que Dieu possède toutes ces perfections au plus haut point ; il a voulu dire que Dieu possède au plus haut point toutes les perfections possibles ; il a voulu dire que Dieu possède ou plutôt que Dieu est la simple et unique perfection, qui, d'une part, est sans limite et par conséquent absolument supérieure aux perfections finies, et qui, d'autre part, contient toutes les perfections possibles. C'est pour marquer que cette perfection est unique, que le concile a évité de se servir du pluriel *perfectionibus* ; c'est pour marquer qu'elle est Dieu même qu'il a dit que Dieu est *infini par sa perfection* ; enfin pour marquer que cette perfection équivaut à toute perfection possible, il l'a appelée *toute* perfection.

La formule du concile exprime donc avec une précision admirable l'infinie perfection de Dieu.

Le concile du Vatican a tenu à parler de l'intelligence et de la volonté de Dieu. Nous avons vu pourquoi.

Ce que nous avons dit des perfections divines en général s'applique à ces deux perfections. Elles sont donc immuables et sans mélange d'imperfection. Elles ne sont donc point des facultés distinctes de leurs actes, comme notre intelligence et notre volonté. L'intelligence de Dieu est par conséquent la même chose que sa science. Sa volonté est la même chose que sa vocation. L'une et l'autre sont infinies ; c'est-à-dire qu'elles s'appliquent avec une

intensité infinie à un objet infini qui est Dieu lui-même. L'intelligence de Dieu est donc la science pleine et immuable qu'il a de son essence et que nous avons déjà désignée sous le nom de *compréhension*. La volonté de Dieu est l'acte immuable par lequel il s'aime et est en possession de lui-même.

Est-ce que l'intelligence et la volonté de Dieu s'appliquent aussi aux choses finies ? C'est une question que la suite de ce premier chapitre de la constitution *Dei Filius* nous amènera bientôt à examiner.

(à suivre).

J. M. VACANT, *Professeur de théologie.*

PRONES LITURGIQUES

TRENTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Communion des Fidèles. Primitivement tous ceux qui assistaient à la messe communiaient.—II. Communion sous les deux espèces, même pour les Fidèles.—III. Communion des enfants.—IV. Eucharistie envoyée aux absents, gardée dans les maisons.—V. Cérémonial de la communion du peuple en nos jours. *Confiteor. Misereatur. Indulgentiam.*—VI. Communion hors le temps de la messe.—VII. Communion spirituelle.

I. Le prêtre a communié. Mais les Fidèles qui ont offert avec lui le divin sacrifice doivent communier aussi. C'est pour eux, aussi bien que pour le prêtre, qu'ont été dites ces paroles : " Venez, mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai préparé." Aussi est-ce immédiatement après la communion du prêtre que se place la communion des Fidèles. Autrefois tous communiaient, et c'est encore le désir de l'Eglise que tous ceux qui assistent à la messe participent à la Victime sacrée. " Le saint Concile de Trente souhaiterait, est-il écrit au chapitre v de la session XXII, que tous les Fidèles présents au saint Sacrifice communiasent non seulement de désir, mais de fait et sacramentellement ; ils retireraient du divin sacrifice un fruit bien plus abondant." Autrefois le peuple comme le prêtre communiait sous les deux espèces.

II. Les hommes et les femmes étant séparés, le prêtre et les diacres parcouraient les rangs, en commençant par les hommes, et distribuaient la Sainte-Eucharistie sous l'espèce du pain et sous celle du vin. Plus tard, diverses raisons, entre autres les accidents qui se produisaient par l'effusion du précieux sang, engagèrent les évêques à supprimer l'usage du calice. Un décret du Concile de Constance, en 1415, le défendit formellement, et depuis lors les Fidèles ne communient plus que sous une seule espèce. Ils n'en reçoivent pas moins le corps et le sang du Sauveur, puisque Jésus-Christ tout entier est contenu dans chacune des deux espèces. Ainsi l'a toujours cru l'Eglise, même au temps où elle accordait l'usage du calice aux Fidèles.

III. C'est sous l'espèce du pain seulement qu'on donnait la communion aux petits enfants. C'était l'usage qu'on leur distribuait, à cause de leur simplicité et de leur innocence, ce qui restait du festin eucharistique, après que toute l'assemblée avait communié. C'est encore sous cette espèce qu'on réservait la sainte Eucharistie pour les malades et les mourants, comme on le fait aujourd'hui.

IV. C'est encore sous l'espèce du pain que les Fidèles exposés à la persécution l'emportaient chez eux et la conservaient respectueusement dans leurs maisons, afin de pouvoir se communier au besoin, et trouver dans ce pain des forts la force nécessaire pour triompher des bourreaux.

C'est sous cette même forme qu'on l'emportait dans ses voyages. Satyre, frère de saint Ambroise, ayant fait naufrage en venant d'Afrique, se sauva à la nage avec la sainte hostie qu'il portait à son cou, enveloppée dans un linge.

On l'envoyait également sous l'espèce du pain aux absents, aux prisonniers surtout. Pour arriver jusqu'à eux, de quels stratagèmes n'usait on pas, et quel zèle héroïque ne déployait-on pas quelquefois ! Témoin ce jeune acolyte, cet enfant que l'Église honore au 15 août, sous le nom de Tharsicius. Il avait été chargé de porter la sainte Eucharistie aux confesseurs de la Foi, à Rome. A son air grave et recueilli, à sa démarche humble et modeste, les païens soupçonnèrent qu'il portait les saints mystères. Aussitôt ils lui lancent des pierres et l'accablent de coups, afin de lui faire abandonner son précieux fardeau. Mais Tharsicius le serre plus étroitement contre son cœur. Rien ne peut le faire céder. Il résiste jusqu'à la mort. Tombé à terre, les mains toujours croisées sur la poitrine, ses persécuteurs le dépouillent et cherchent le pain sacré, objet de leurs perfides investigations et de leur haine sanglante. Ils ne le trouvent pas.

Le temps a modifié la plupart de ces usages, et cependant il en reste encore parmi nous des traces vénérables. On continue à porter le viatique aux malades. Les Papes, quand ils voyagent, surtout dans les circonstances difficiles, emportent avec eux la sainte Eucharistie ; ainsi a fait Pie IX dans sa fuite à Gaëte, et enfin, à une époque, hélas ! très rapprochée de nous, c'est en trompant les gardes et sous les dehors d'une boîte vulgaire, qu'on a pu faire parvenir le pain céleste aux prisonniers de la Roquette, à l'archevêque de Paris et à ses compagnons.

V. Mais il s'agit ici de la communion ordinaire des Fidèles, durant le Saint Sacrifice de la messe, et telle qu'elle se fait aujourd'hui.

Après que le prêtre a communié sous les deux espèces, avant même qu'il ait reçu et pris les ablutions, le diacre aux messes solennelles, le cleric aux messes basses, récite le *Confiteor*, au nom du peuple, ou plutôt au nom de ceux qui doivent participer aux saints Mystères. L'Église veut par cette confession publique faite à Dieu, aux saints, en présence des autels sacrés, renouveler et ranimer dans l'âme des Fidèles les sentiments de douleur, de componction, dont ils doivent être pénétrés, au moment d'approcher de la table eucharistique.

Le *Confiteor* récité, le prêtre se tourne vers le peuple et dit : " Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et que, vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. " Le clerc répond : *Amen*. Le prêtre ajoute : " Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux vous accorde l'indulgence, la rémission et l'absolution de vos péchés. " Le peuple répond : *Amen*.

Sans doute les communicants sont déjà purifiés de leurs péchés. Ils en ont fait l'aveu au tribunal de la pénitence. Ils en ont reçu sacramentellement le pardon. Mais pour recevoir le Saint des saints dans son cœur on ne saurait jamais être trop pur ; et c'est pourquoi le célébrant donne ici à tous ceux qui vont communier une bénédiction spéciale, destinée à sanctifier encore davantage leur âme, au moment où elle va s'unir à Notre-Seigneur.

Alors le prêtre prend de la main gauche le ciboire, et de la droite, élevant une hostie et la présentant aux Fidèles : " Voici l'Agneau de Dieu, dit-il, voici celui qui ôte le péché du monde. " On voit ici une répétition de ce que le prêtre lui-même a fait et dit pour se préparer à la communion. C'est ainsi qu'il redit aussi au nom du peuple, comme il l'a dit en son propre nom, et par trois fois : " Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites une seule parole, et mon âme sera guérie. "

O âmes chrétiennes, reconnaissez de plus en plus votre indignité, avouez humblement vos fautes, et témoignez néanmoins à Dieu la confiance sans bornes que vous inspire son infinie miséricorde. Oui, comme le serviteur du Centurion, votre âme sera guérie, et plus heureuses que lui, vous verrez, vous sentirez le divin Rédempteur entrer dans votre maison et y faire sa demeure.

Le célébrant s'avance alors vers ceux qui doivent communier, et faisant le signe de la croix avec l'hostie qu'il leur destine, il la dépose sur leur langue, en disant : " Que le corps de Notre-Seigneur garde votre âme pour la vie éternelle. "

Le Fidèle se retire, les yeux baissés, pieux et recueilli, regagne sa place pour y témoigner à Dieu sa reconnaissance de l'éminent et ineffable bienfait qu'il en a reçu.

VI. C'est pendant la messe que doit se faire la communion des Fidèles. En effet, tout est commun au prêtre et au peuple durant le Saint Sacrifice : préparation, oblation, communion, action de grâces. Communier hors de la messe, ce serait se séparer du prêtre, et renoncer au bénéfice des prières qu'il fait soit pour la préparation, soit pour l'action de grâces, puisque ce n'est pas pour lui seulement qu'il les fait, mais aussi pour le peuple qui s'unit à lui.

Il peut y avoir néanmoins des raisons pour donner la communion en dehors de la messe ; la maladie, par exemple, qui ne permet pas à un Fidèle d'attendre ; le nombre considérable de communicants aux grandes fêtes, qui ferait trouver la cérémonie trop longue aux personnes qui ne communient pas. Dans ce dernier cas on peut renvoyer la communion après la messe.

Quand on donne la communion en dehors de la messe, ce qui ne doit avoir lieu que pour des raisons graves, ainsi que nous l'avons dit, le cérémonial est à peu près le même que pour la

communion donnée durant la messe. Seulement, après avoir communiqué les Fidèles, le prêtre récite, s'il le juge à propos, certaines prières, *O sacrum convivium*, etc., avec le verset et l'oraison qui s'y rattachent. Puis il remet le ciboire dans le tabernacle, et se retournant vers les Fidèles il les bénit, en disant : " Que la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous, et y demeure à jamais." A quoi l'on répond : *Amen*, ainsi soit-il.

Ces prières, qui précèdent et suivent la communion des Fidèles hors de la messe, sont comme un abrégé de la messe elle-même, dans lequel on retrouve tout ce qui constitue la messe, la préparation dans le *Confiteor*, le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*, l'offrande et l'élévation de l'hostie dans l'*Ecce Agnus Dei*, la préparation immédiate à la communion dans le *Domine, non sum dignus*, la communion elle-même, et l'action de grâces dans la prière *O sacrum convivium*, enfin la bénédiction du prêtre.

Quel beau, quel touchant spectacle que celui qu'offrent nos églises aux grands jours de fête, alors qu'un peuple tout entier se presse à la Table sainte, hommes, femmes, enfants, riches, pauvres, grands et petits, gens de tous les rangs, de toutes les conditions, assis les uns à côté des autres, sans distinction ! Ah ! c'est vraiment là que se pratiquent largement et sincèrement cette fraternité, cette égalité, dont on fait tant de bruit dans le monde, et dont on veut si peu en réalité. Quel est donc le banquet séculier, quelle est la table mondaine où l'on trouve ainsi tous les rangs mêlés et confondus ensemble ? L'Église seule en offre un exemple. Pour dresser cette table commune, elle n'a pas attendu que le progrès des idées et que l'effort des révolutions aient mis en vogue ces grands mots d'égalité et de fraternité, qu'on croit choses nouvelles, et que le christianisme pratique depuis dix-huit siècles passés, mais sans ostentation et sans bruit.

VII. Et encore la Table sainte n'est pas de nos jours ce qu'elle devrait être. Que de chrétiens la fuient ! Que de chrétiens s'en tiennent éloignés durant des dix, des vingt, des trente ans et plus ! Et cependant plusieurs de ceux-là assistent au divin sacrifice. Ils voient leurs frères s'approcher du banquet eucharistique, et ils ne sont pas touchés de cet exemple. Ils s'excommunient eux-mêmes et rompent volontairement les liens qui les rattachent à la grande famille. Jésus Christ a beau leur dire du fond de ses tabernacles : "*Venite ad me omnes, venez à moi, vous tous.*" Il a beau les menacer de leur refuser la vie, la vie véritable, celle qui ne doit pas finir : "Celui qui ne mangera pas ma chair et ne boira pas mon sang n'aura pas la vie en lui." L'Église, joignant ses invitations maternelles à celles du Sauveur, a beau, quand vient le temps pascal, réitérer ses pressants appels : "Venez, mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai préparé." Elle a beau joindre les menaces aux prières, et faire gronder l'anathème sur la tête des récalcitrans ; tout est inutile. Ils persévèrent dans leur indifférence. Ils repoussent dédaigneusement le don le plus précieux, le plus riche, le plus noble que puisse leur offrir la miséricorde divine. *Anima nostra nauseat super cibo isto.*

Allez donc chercher par le monde d'autres festins, des festins plus enivrants, les festins des plaisirs, des voluptés grossières, des joies délirantes. Vous y trouverez le trouble, l'inquiétude, le remords. Au festin eucharistique vous auriez trouvé la paix, le bonheur, la consolation à vos peines, le courage et l'espérance à vos abatements et à vos désespoirs.

Si scires donum Dei : si vous connaissiez le don de Dieu, si vous saviez tout ce qu'il renferme de douceur, combien Dieu s'y montre bon, tendre, miséricordieux ! Interrogez là-dessus les âmes eucharistiques, Jean le disciple bien-aimé, Augustin, François de Sales, Charles Borromée, Thérèse et tant d'autres. Elles vous diront que là, dans la sainte communion, a été pour elle la félicité présente, en même temps que le gage de la félicité future.

Que si, malgré notre bonne volonté, et le désir que nous aurions de communier, nous ne le pouvons pas, pour des raisons qu'il est superflu d'examiner ici, une ressource nous reste, c'est celle de la communion spirituelle. Unissons-nous d'esprit et de cœur à Jésus-Christ, la victime adorable. Exprimons lui le désir ardent que notre cœur a de le recevoir, demandons-lui pardon de nos péchés qui s'y opposent ; et ces pieux sentiments, ces saintes dispositions attireront la grâce dans notre âme. Si nous ne mangeons pas le pain des enfants au moins recueillerons-nous les miettes qui tombent de leur table. Une autre fois nous serons mieux disposés, et nous communierons. La communion spirituelle nous aura servi de préparation à la communion réelle. *Amen.*

M. l'abbé GAUSSENS.

PARTIE LEGALE

ELECTION DE DOMICILE.

QUESTION.—L'indication du lieu où le paiement doit être fait, équivaut-elle à une élection de domicile.

Jules.....

RÉPONSE.—Oui, c'est la disposition expresse du statut de Québec de 1889, 52 Victoria, chapitre 48.

Voici cette disposition :

I. L'article 85 du code civil est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant :

“2. L'indication d'un lieu de paiement dans un billet ou écrit quelconque, quelque soit le lieu de sa date, équivaut à telle élection de domicile au lieu ainsi indiqué.”

L'élection de domicile étant attributive de juridiction, il suit que l'on peut poursuivre devant le tribunal du lieu indiqué pour le paiement.

D'après les auteurs, l'élection de domicile doit être expresse, et elle ne s'induit pas de la simple obligation de payer dans un lieu

où on n'est pas domicilié (1). Cette doctrine est mise de côté par le statut que je viens de citer.

DROIT DE GRACE.

Les gouvernements des Provinces ont-ils le droit de faire grâce aux coupables qui ont été condamnés à la prison, ou à d'autres peines, en vertu des lois provinciales ? Cette importante question, qui a longtemps été discutée dans le passé, a enfin été portée devant les tribunaux de la province voisine,

Re

Le ministre de la Justice du Canada,

vs.

Le procureur général de la Province d'Ontario.

Elle a été jugée dans l'affirmative par la cour de Chancellerie, et ce jugement a été confirmé ces jours-ci par la cour d'Appel d'Ontario. Il paraît que le gouvernement fédéral va appeler de ce jugement à la cour Suprême.

RAPPORT

Réponse à P. B.—Voici ce que je trouve dans les Codes annotés de Sirey, sur l'article 860 du code Napoléon :

“ L'enfant doté au moyen de ce que son père lui aurait vendu un domaine et lui en aurait donné le prix en dot, dans le même acte, ou dans le même temps, ne doit à ses co-héritiers le rapport que de la somme donnée : il ne doit point rapporter l'immeuble vendu. ” Cass. 12 août 1823.

Voyez notre code civil, art. 728.

Il est impossible de discuter votre question ici, car elle exige des développements trop considérables.

AMENDES.

LOI DES LICENCES DE QUÉBEC.—JURIDICTION.

La question de savoir si en vertu de la loi des Licences de Québec, les cours de police peuvent condamner à des amendes excédant cent piastres (\$100.00), a été jugée en sens divers par les tribunaux.

Jugée dans l'affirmative par la cour des Sessions et la cour Supérieure, et dans l'a négative par la cour de Révision, cette question a enfin été portée en cour d'Appel et cette cour la décidée dans l'affirmative. Cette décision devra fixer la jurisprudence. Elle reconnaît que les cours de police ont juridiction concurrente avec la cour de Circuit jusqu'au montant de deux cents piastres. (\$200.00).

(1) Voyez *Zacharia*, §. 146, note 2. *Toullier*, vol. 7, No 84. *Favard de Langlade*, Répertoire, vo Ajournement, etc.

L'un des percepteurs du revenu de la Province, monsieur Fortier, ayant traduit devant la cour de Sessions à Québec un épiciier nommé Cantin, sous l'accusation d'avoir vendu des liqueurs fortes sans avoir de licence, l'accusé fut trouvé coupable et condamné par le juge Chauveau à payer une amende de cent vingt piastres (\$170.00). Cantin prit un bref de *prohibition*, prétendant qu'en vertu de l'article 1041 des Statuts Refondus de la Province de Québec, la cour des Sessions n'a pas juridiction dans les causes excédant cent piastres. La cour Supérieure, présidée par le juge Routhier, cassa le bref de prohibition et jugea qu'en vertu de l'article 1031 des mêmes statuts, le juge des Sessions a juridiction jusqu'au montant de deux cents piastres. Cantin porta alors sa cause en cour de révision, et cette cour présidée par les juges Casault, Caron et Andrews, renversa le jugement de la cour Supérieure. Le percepteur du revenu intérieur interjeta appel de cette décision à la cour du Banc de la Reine, et cette dernière cour (1) a renversé à l'unanimité le jugement de la cour de Révision, confirmé le jugement de la cour Supérieure qui cassait le bref de prohibition et reconnaissait la juridiction du juge des Sessions, jugé que l'article 1041 des Statuts Refondus de la Province ne s'applique que dans les cas où il y a cumul d'actions (2) et que la plainte du percepteur du revenu ne contient pas un semblable cumul.

PRISONS.

Nous extrayons le passage suivant d'un article de *La Croix*, sur l'administration de la justice en Angleterre. Ce passage a trait aux prisons. L'auteur établit un parallèle entre la manière dont les coupables sont traités en Angleterre et en France. Il faut bien l'avouer l'avantage est à l'Angleterre.

“ Chose intéressante à dire ! C'est le Bienheureux Thomas Morus, le grand martyr de Henri VIII, qui le premier a tracé dans son *Utopia* les grandes lignes du système des prisons tel qu'il est établi en Angleterre. C'est lui qui voulait abolir la torture physique, mais plus encore la torture morale ; et cela, à la fin du x^e siècle. Et il faut voir en France, à la fin du XIX^e siècle, la torture morale maintenue, développée avec des raffinements inouïs et froidement appliquée, depuis le sergent de ville, le commissaire ou le gendarme, jusqu'au juge d'instruction et même au président des assises ! Et cette torture se consomme dans les prisons où l'homme n'est plus qu'un paria, un être déchu à qui tout fait sentir sa disgrâce et où, ni la loi ni les juges, ni les directeurs, ni les geôliers ne lui rappellent

(1) Présents : le juge en chef Lacoste, et les juges Bossé, Blanchet, Wurièle et Oumet.

(2) L'article 1040, S. R. P. Q., porte que :

“ On peut cumuler, dans une déclaration, information, plainte ou sommation, plusieurs contraventions commises par la même personne, pourvu que cette déclaration, plainte, information ou sommation, contienne une énonciation spécifique du temps et du lieu de chaque contravention.”

“ comme en Angleterre, qu’il peut, par la grâce de Dieu, remonter
 “ encore plus haut qu’il n’était avant son malheur ! Car, si la loi
 “ humaine flétrit, la justice divine rend, au repentir, la robe
 “ blanche de la dignité et remet au doigt l’anneau d’or des princes.
 “ H. D. GALERAN.”

AQUEDUC.—Oui, voyez votre notaire et faites le contrat en question.

PLAISANT REVE D’UN MOINE

Un moine eut un rêve qui le fatigua beaucoup. Non-seulement il en fut inquieté pendant son sommeil, mais il en fut encore troublé à son réveil. Comme ce rêve lui était resté profondément imprimé dans sa mémoire, il s’imagina qu’il signifiait quelque chose, et il voulut en chercher l’explication : mais il eut beau mettre son esprit à la torture, il ne trouva rien qui le satisfît. Pour se tirer d’embarras, il alla trouver son abbé, et, se prosternant à ses pieds, il lui demanda sa bénédiction. Ensuite, ayant obtenu la permission de parler, et ayant reçu ordre de s’asseoir, il s’assit et raconta son rêve en ces termes.

—Mon Père, j’ai rêvé cette nuit que le roi m’appelait à la cour. Cette nouvelle m’a-t-elle fait plaisir ou non ? c’est ce que je ne saurais vous dire. Je me souviens seulement que j’étais fort occupé du soin de me bien mettre, pour paraître avec décence devant le roi. Je me suis donc fait faire une belle robe et un beau manteau ; j’ai pris de beaux bas blancs et me suis mis un capuchon neuf. J’étais, ce me semblait, assez bien. On m’a d’abord introduit dans une grande salle, pleine de seigneurs et de dames. A peine y ai-je été un moment, que je me suis aperçu que je n’avais point de capuchon ; ce qui m’a causé une extrême surprise, et m’a jeté dans un grand embarras. Bientôt après, j’ai vu que j’étais nu-pieds et nu-jambes. Je ne pouvais comprendre comment j’étais venu à la cour dans cet état, et je n’osais ni rester ni me retirer. Ensuite, au lieu d’habits, je ne me suis vu sur le corps que des haillons qui me couvraient mal. Ma confusion croissait à chaque instant, et je ne savais plus où me mettre.

“ Vous concevez quelle devait être ma confusion, au milieu d’une telle assemblée. Mais ce que vous ne sauriez concevoir, et ce que je ne saurais moi-même vous exprimer, c’est le tourment que cause une pareille confusion ; je n’y voyais d’autre remède que de m’exposer à une plus grande confusion encore, qui était de m’enfuir au couvent et de me renfermer dans ma cellule, en traversant dans cet équipage la salle, les appartements, les cours du palais, les rues de la ville et les corridors du monastère. Quelque horreur que me causât ce parti, j’allais m’y résoudre, lorsqu’on est venu annoncer l’arrivée du roi, et qu’il allait entrer dans la salle. A cette annonce, saisi d’effroi, j’ai poussé un grand cri, qui m’a éveillé. Je me suis trouvé dans mon lit tout essoufflé, mais bien ravi de voir que tout ce qui m’avait tant fatigué n’était

qu'un songe. Cependant, mon Père, un songe si suivi et si bien circonstancié signifie quelque chose. J'en ai cherché en moi-même l'explication ; mais, n'ayant pu la trouver, et me confiant d'ailleurs entièrement à vos lumières, je viens vous la demander."

— Mon Père, reprit l'abbé, vous vous trompez en ce que vous croyez que ce rêve signifie quelque chose : quoique suivi et circonstancié, il ne signifie rien. Ces sortes de rêves ne sont que des jeux de l'imagination, inexplicables, à la vérité, mais auxquels il ne faut donner aucune croyance. Quoique celui-ci ne signifie rien, nous pouvons cependant en tirer une moralité très utile et très-solide.

" Nous sommes tous appelés à la cour du Roi des rois, et nous devons tous paraître devant lui. Cette vérité supposée, vous pouvez tirer de votre rêve trois instructions importantes.

" La première, sur le soin de nous préparer à ce grand jour. Si vous étiez si occupé du soin de vous mettre bien pour paraître devant un roi de la terre, maintenant que vous savez que vous devez bientôt paraître devant le roi du ciel, quel soin ne devez-vous pas prendre de purifier votre âme, de l'orner de toutes les vertus et de l'enrichir de toutes sortes de bonnes œuvres ?

" La seconde, sur la confusion qu'éprouveront ceux qui n'auront pas pris ce soin. Quelle honte pour un religieux, pour une âme chrétienne, de paraître au dernier jour devant Jésus-Christ, devant toute la cour céleste, les Anges et les Saints, devant l'univers entier, dans un état de nudité et d'indécence ! Que sera-ce d'y paraître, couvert de plaies et d'ulcères, c'est-à-dire, de péchés et d'iniquité, dans un état d'horreur et d'abominations ?

" La troisième, sur l'humilité qui doit accompagner toutes nos actions et être le fondement de toutes nos vertus. Vous croyez être bien habillé en allant à la cour, et quand vous y avez été, vous vous êtes trouvé nu. Combien devons-nous craindre que le bien qui paraît en nous ne disparaisse au rayon de la lumière divine, que nos richesses apparentes ne se réduisent à une pauvreté réelle, et que notre gloire imaginaire ne se change en une confusion éternelle ! Cette pensée ne doit pas nous décourager, mais seulement, en excitant notre vigilance, nous conserver dans l'humilité."

Le moine se retira rempli de consolation. La ferveur et l'humilité qu'il montra tout le reste de sa vie, firent voir qu'il avait bien profité de la morale de l'abbé. Profitons-en nous-mêmes, car elle nous regarde aussi bien que le moine.

MORALE :

Que de pleure et de larmes
Il nous coûte au trépas,
Ce monde dont les charmes
Nous trompent ici-bas !

Extrait de **Histoires et Paraboles**, du père Bonaventure Giraudeau, quatrième édition augmentée d'autres paraboles, par l'abbé Champion et le P. Doré, enrichie de quatrains résumant la morale de chaque parabole, par un Professeur, in-18.....25 cts

LE MENDIANT DE LA REINE

A MONSIEUR L'ABBE AMBROISE GIBERT,

Vicaire-général.

III

L'ESCURIAL.

“ Que ne puis-je voler au-dessus des vastes
“ espaces où le soleil commence et finit sa
“ carrière ? J'arrêteraï mon vol sur la maison
“ paternelle. Là je reverrais ces lieux si chers
“ à mon souvenir, où, jeune et sous les yeux
“ d'une mère, j' célébraï un innocent hymen.
“ où je disputais à mes compagnes le prix de
“ la beauté.”

EURIPIDE, *Iphigénie en Tauride*, acte IV.
Traduction du P. Brumoy.

Il y avait déjà plusieurs années que Marie-Louise d'Orléans régnait en Espagne. Les fêtes du mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Blois ; celles, bien plus belles encore, des noces du dauphin ; la mort de la reine, les guerres, les deuils et les triomphes avaient fait oublier aux Français la jeune reine d'Espagne. Sa sœur, mariée au duc de Savoie, avait déjà mis au monde la future duchesse de Bourgogne ; le dauphin avait trois fils, et, à Saint-Cloud, le futur régent, fils de Monsieur et de Charlotte de Bavière, grandissait, doué d'heureuses qualités, mais annonçant déjà les funestes penchants qui l'entraînèrent à l'abîme et valurent à sa mère cette épitaphe-épigramme : “ *Ci-git l'oisiveté* ”, c'est-à-dire, la mère de tous les vices.

Thierry errait un matin aux environs du château de Saint-Cloud. Il rencontra la bonne vieille madame de Champtocé qui allait à la messe. Elle lui fit l'aumône et lui parla avec bonté.—“ Madame,” lui dit-il, “ savez-vous comment se porte notre princesse ? ”

“ On la dit heureuse, ” dit madame de Champtocé, “ mais je n'en crois rien. Elle n'a point d'enfants, et c'est une étrange croix pour une reine. Le roi d'Espagne est le dernier prince de la famille de Charles-Quint, et les Espagnols sont enragés de le voir sans héritier. Je fais dire des messes à Saint-Cloud pour obtenir que la reine ait un fils. Vous prierez pour elle, n'est ce pas, Thierry ? ”

“ De tout mon cœur, madame, ” dit le mendiant ; “ mais je ferai mieux que d'aller au tombeau de Saint-Cloud ; j'irai en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, et, de là, j'irai voir la reine.”

“ C'est bien loin pour un homme de votre âge, ” dit la comtesse : “ il y a plus de trois cents lieues, je pense.”

“ Oh ! j'ai déjà fait le chemin, dit Thierry ; “ et, à force de mettre un pied devant l'autre, j'arriverai bien. Rien n'est long de ce qui finit.—Je veux revoir cette belle petite reine avant de mourir.”

“ Plût à Dieu qu'il me fût donné de la revoir aussi ! ” dit madame de Champtocé. “ Je l'avais élevée : je l'aimais comme si elle eût été ma fille. On a été bien cruel de m'en séparer. — Tenez, Thierry ! voici une pistole pour vous aider à faire la route,”

Elle fit quelques pas dans la direction de l'église, puis, se ravisant, revint vers le mendiant. “ Je vous donnerai une lettre pour la reine,” lui dit-elle ; “ je n'en ai reçu qu'une seule d'elle, et je sais que les miennes ne lui arrivent pas. Il faudra cacher cette lettre et ne la remettre qu'à Sa Majesté en personne. Si vous ne pouvez réussir à la lui donner, vous la brûlerez.—Revenez ici dans deux heures, j'y serai.”

Le soir même, Thierry quitta Saint-Cloud et prit le chemin de l'Espagne. Vers la fin d'octobre, il arriva à Saint-Jacques de Compostelle et y fit ses dévotions. Puis, avant appris que la cour devait passer l'arrière-saison à l'Escorial, il se dirigea vers cette résidence, et y arriva heureusement le 9 novembre.— Le roi était installé depuis quelques jours, et se portait mieux qu'à Madrid. A l'Escorial, en effet, la température est plus douce et plus égale que sur les rives du Mançanarez. Les monts Guadarrama abritent de l'aiglon l'immense monastère bâti par Philippe II en l'honneur de saint Laurent, et dont le plan affecte la forme d'un gril. Le palais du roi et la crypte où sont les sépultures royales sont dans la même enceinte que le monastère : sombre et splendide demeure où la cellule, le trône et le cercueil s'éclairent des mêmes flambeaux, et se touchent comme les pierres d'un seuil unique, le seuil de l'éternité.

Arrivé dans la petite ville de l'Escorial, Thierry ne songea plus qu'aux moyens de voir la reine. Elle sortait fort rarement, et toujours avec le roi. Pendant plus de huit jours, Thierry resta du matin au soir devant le palais, et employa ce temps à perfectionner le peu d'espagnol qu'il savait. Le nombre des mendiants qui stationnaient aux abords du royal monastère était grand, et leurs rapports fréquents avec la domesticité du palais les mettaient au courant de tout ce qui s'y passait. Thierry apprit bientôt que la reine était peu aimée des Espagnols : on lui reprochait sa stérilité, l'ascendant qu'elle avait acquis sur l'esprit du roi, certaines manières dédaigneuses envers les dames qui la servaient, et sa prédilection pour les femmes de chambre françaises qu'on lui avait laissées. Mais tout le monde convenait que le roi l'aimait et l'honorait parfaitement, et qu'après tout, c'était une princesse d'une conduite irréprochable.

Enfin, un samedi, vers deux heures, le temps étant beau et clair, le bruit se répandit que Leurs Majestés Catholiques allaient sortir. La grille d'honneur s'ouvrit, et l'on vit s'avancer, précédée par

quelques hallebardiers en grand costume de satin jaune rayé d'écarlate, la petite voiture basse que le roi conduisait lui-même. — Pâle comme un spectre, tout vêtu de velours noir et adossé à des coussins, Charles II tenait d'une main débile les rênes de soie de ses mules pacifiques. A la portière de droite trottaient, sur un tout petit cheval dont les harnais étincelaient de rubis, Louisillo, le nain favori du roi, et ses bons mots et ses gambades grotesques faisaient de temps à autre sourire Charles II. A la gauche du roi était assise la reine, presque aussi pâle que lui. La mantille espagnole recouvrait à demi ses longs cheveux lissés et partagés sur le côté, et que rattachait un nœud de ruban incarnat. Elle salua la foule attroupée aux grilles du palais, et son regard distrait s'arrêta un instant sur Thierry ; mais elle ne le reconnut pas. La voiture passa ; celles de la camarera mayor, du majordome et les autres, défilèrent lentement, et s'éloignèrent à sa suite. La royale compagnie ne rentra au château qu'à la nuit close, et Thierry se retira dans l'hôtellerie où il avait pris gîte, doublement triste de n'avoir pas été reconnu par la reine et de l'avoir vue si changée.

Le lendemain, il attendit encore et ne réussit pas mieux. Thierry imagina alors un expédient : prenant dans une petite boîte qu'il avait apportée de France un papillon aux couleurs éclatantes, il le fixa au bout de son bâton, et, guettant l'instant où la reine regardait de son côté, éleva ce signal devant ses yeux. — La reine le vit, tressaillit, rougit, et, mettant un doigt sur ses lèvres, regarda le mendiant de façon à lui montrer qu'elle le reconnaissait ; puis elle se tourna vers le roi, et la voiture passa. — Le lendemain, la reine ne sortit pas. Thierry attendait avec anxiété, lorsqu'un personnage qu'il voyait tous les jours entrer au palais dès le matin, se dirigea vers lui en le regardant attentivement. C'était un homme d'une quarantaine d'années, bien mis, à l'allure vive et gaie. Thierry l'avait entendu nommer le sénor *Fa Presto*, et savait qu'il était peintre et travaillait dans les appartements du roi. — " Est-ce bien vous qui êtes le mendiant de Saint-Cloud ? " lui dit *Fa Presto* en mauvais français, avec un accent italien très prononcé.

" Oui, monsieur, à votre service, " répondit Thierry en provençal.

" Eh bien ! " reprit le peintre, " si vous voulez bien poser devant moi demain, je vous donnerai deux piastres, et vous aurez l'honneur d'avoir votre portraiture dans le salon du roi. "

" Bien volontiers ! " dit Thierry. " A quelle heure faudra-t-il venir ? "

" Je viendrai vous prendre dès huit heures du matin, " dit le peintre. " Surtout ne changez rien à votre accoutrement, mon vieux, et ne coupez pas votre barbe. A demain ! "

Et Luca Giordano entra au palais en fredonnant un air napolitain.

A peine eut-il pris ses pinceaux et fut-il monté sur son échafaudage, que le roi et la reine, suivis du grand maître du palais, de la duchesse de Terranova, camarera mayor, et de quelques autres personnes de leur maison, entrèrent dans le salon dont Luca Giordano décorait les panneaux, et prirent place sur une

estrade, où l'on avait préparé pour eux des fauteuils disposés de manière que Leurs Majestés pouvaient aisément voir le peintre à l'œuvre.—D'après l'ordre que le roi lui avait donné une fois pour toutes, Luca ne se découvrit pas, et ne fit même pas semblant d'avoir vu entrer Leurs Majestés.—Il peignait merveilleusement vite : ce qui lui avait valu en Italie le surnom de *Fa Presto*. Les sujets qu'il représentait dans le salon principal de l'appartement du roi étaient singulièrement choisis, et tout à fait selon le goût espagnol. C'étaient le *Massacre des Innocents*, *Balaam arrêté par l'ange*, *Job*, *Noé*, etc. Ce jour-là, Luca travaillait à son tableau du *Massacre des Innocents*, et la beauté des petits enfants que leurs mères cherchaient à soustraire aux bourreaux était telle, que la reine ne se laissait pas de les admirer.

“ Senor Luca, ” dit-elle au peintre, “ est-ce dans la ville de l'Escurial que tu as trouvé les modèles pour peindre ces jolis enfants ? ”

“ Non, madame, ” dit Giordano : “ je les ai peints de souvenir, en me rappelant les miens. ”

“ Combien en as-tu ? ” dit la reine.

“ Six, madame. Ils sont grands maintenant ; mais, dans leur enfance, c'étaient les plus charmants bambins qui fussent à Naples. Ils ressemblent tous à leur mère. ”

“ La senora Giordano est-elle blonde ? ” demanda la reine.

“ Non, madame : elle a les cheveux encore plus bruns que ceux de Votre Majesté, un beau front pur comme celui d'une madone, de grands yeux noirs, une bouche vermeille et bien dessinée. Tenez, regardez : la voici ! ” Tout en parlant, il esquissait rapidement sur la muraille un profil d'une beauté antique. “ *O Gennara mia !* ” s'écria-t-il, “ quand te reverrai-je ? Le temps me dure loin de toi, compagne de ma jeunesse, et ni gloire ni fortune ne me consolent de ne plus te voir !—Regardez, Majestés, comme elle est belle ! ”

“ Quel merveilleux talent ! ” s'écria le roi. “ Vraiment, vous autres peintres, vous faites presque comme le bon Dieu : vous tirez du néant des choses qui s'animent ! ”

“ Luca Giordano, ” dit Marie-Louise en ôtant de son cou un collier de perles et en le tendant au peintre, “ prends ceci : tu l'enverras de ma part à cette chère et belle Gennara. Son portrait m'a charmée ; puisse mon présent la rendre contente ! ”

Luca, sautant à bas de son échafaudage, mit un genou en terre et reçut le présent royal avec de grandes démonstrations de joie et de respect.—“ Luca, ” dit le roi, “ il faudra que ta femme vienne en Espagne pour remercier la reine, et qu'elle amène tous ses enfants. Je veux te faire peindre les voûtes de la grande église et de l'escalier de l'Escurial. Tu auras ici du travail pour dix ans, tout *Fa Presto* que tu es ! ”

“ Votre Majesté me comble ! ” s'écria Luca transporté de joie. Charles II lui donna sa main à baiser, et, comme épuisé par le peu de paroles qu'il avait dites, se renversa dans son fauteuil.

“ As-tu vu le mendiant dont je t'ai parlé hier ? ” dit la reine au peintre.

“ Oui, madame, ” dit Luca ; “ il viendra poser ici demain. Cet homme a une tête admirable et qui fait honneur au goût de Votre Majesté. J'en ferai un Balaam. ”

“ Je voudrais le voir poser, ” dit la reine : “ est-ce possible ? ”

“ Assurément, dit le peintre. “ Balaam sera dans un costume tout à fait présentable. ”

“ Cela me divertira aussi, ” dit le roi : “ je n'ai jamais vu poser un modèle. A demain, Luca ! ”

Et, offrant la main à la reine, il l'emmena dans son appartement.

Le lendemain, dès huit heures, Luca Giordano commença la séance, et Thierry posait déjà depuis longtemps lorsque le roi et la reine entrèrent dans l'atelier. Ils se récrièrent d'admiration en voyant le croquis du peintre, hardiment tracé au pinceau, comme Luca les faisait toujours, et que n'eût point désavoué son maître Ribera.—La camarera mayor dona Urraca voulut dire son avis : “ Est-ce vraiment Balaam que vous avez fait là, señor peintre ? Il n'est pas trop mal, dit-elle ; “ mais où est l'ânesse ? je ne la vois pas. ”

“ Oh ! je la vois, moi ! ” dit Luca ; et, en deux coups de pinceau, il esquaissa une tête d'âne dont les longues oreilles rapprochées ressemblaient à la silhouette des hautes coiffes de la camarera mayor. Celle-ci n'y vit rien ; mais la reine eut bien de la peine à ne pas éclater de rire, et, se penchant, comme pour mieux voir, sur l'épaule du peintre, lui dit tout bas : “ Occupe un instant l'ânesse de Balaam, Luca. Il faut que je parle à ce mendiant. ”

L'alerte Napolitain s'écria aussitôt : “ Sire, je vous supplie d'être juge entre madame la camarera mayor et moi. Elle a fort critiqué hier la figure de la femme de Job que j'ai terminée la semaine dernière, et que la reine avait daigné approuver. La senora duchesse trouve que je l'ai faite trop laide. ”

“ Nous allons regarder cela, ” dit le roi en souriant à la reine. Et, s'avançant vers le tableau en question, qui était placé à l'autre bout du salon : “ Mais, tout d'abord, Luca, je pense que tu as bien fait de donner un chien de visage à cette méchante créature. Une femme assez dénaturée pour rudoyer son mari quand il est malade doit être un monstre. ”

Le bon roi avait dit cela sans la moindre malice ; mais dona Urraca, qui ne passait pas pour avoir été une épouse fort tendre, et que l'on accusait même d'avoir fait mourir de chagrin son mari il y avait quelque vingt ans, frémit de colère et lança un regard furieux au peintre. Celui-ci, qui la détestait, ne manqua pas d'enfoncer le trait.

“ S'il faut corriger ma figure, ” dit-il, “ je demanderai à la senora duchesse la permission de reproduire sa noble physionomie, et je ne doute pas du succès. ”

“ Non pas, ” dit le roi : “ la femme de Job est fort bien comme

elle est, et je trouve ton tableau parfait. Luca, n'en déplaîse à dona Urraca. La reine a jugé à merveille."

"Sa Majesté s'y connaît mieux que moi," dit la duchesse, "et ce n'est pas surprenant : je n'ai jamais eu le loisir de m'occuper de beaux-arts, ayant mis au monde et élevé selon leur rang mes cinq enfants. Si Sa Majesté Catholique en avait seulement deux ou trois, elle ne serait pas si savante en peinture."

Ce fut au tour du roi à se sentir blessé ; mais il se tut, moitié par dédain, moitié par charité pour la méchante duchesse de Terranova.

Pendant ce court entretien, la reine s'était approchée du mendiant et lui avait dit rapidement : "Thierry, je suis contente de te voir, mais je vis dans une contrainte que personne ne peut deviner là-bas. — Oh ! parle-moi de mon pays ! M'apportes tu des papillons de France ?"

"En voici," dit le mendiant en prenant dans ses habits une petite boîte, et il ajouta plus bas encore : "Et voici une lettre de madame de Champtocé."

"Donne, donne vite !" dit la reine. "et reviens tous les jours à la grille, jusqu'à ce que je puisse te faire donner une lettre pour ma chère Champtocé. Heureux Thierry ! tu reverras la France, toi !" — Elle se détourna pour cacher ses larmes, et rejoignit le roi devant le tableau de *Job*.

Plusieurs jours se passèrent sans que le mendiant reçut aucune nouvelle de la reine. Enfin, un soir, Luca Giordano l'emmena dans la belle maison où il logeait, s'enferma avec lui, et lui remit un pli soigneusement cacheté et fort petit. Puis il lui donna une bourse qui contenait quelques pièces d'or, et lui dit : "Voici ce que la reine vous envoie. Elle désire que vous quittiez l'Escorial cette nuit même, et que vous portiez son message à madame de Champtocé le plus vite possible. Cette bourse contient assez d'argent pour vous permettre de prendre les voitures publiques une fois que vous serez entré en France. Mais ne parlez à personne au monde de la reine. Madame de Champtocé vous récompensera et vous dira ce que vous aurez à faire. J'espère que vous vous montrerez digne de la confiance de Sa Majesté Catholique."

"La reine peut compter sur moi à la vie et à la mort," dit Thierry. "Senior peintre, vous êtes dans le palais comme chez vous : dites-moi, notre princesse Est-elle heureuse ?"

"Chut !" dit le peintre, "ne parlons pas de cela. Si vous revenez de France l'an prochain, muni de bonnes lettres de créance, mon brave homme, je vous en dirai plus long. Adieu ! Partez ce soir, et que Dieu vous garde !"

(à suivre).

Mme Julie LAVERGNE.

LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE

ALMANACH-ANNUAIRE DU CLERGE CANADIEN

POUR L'ANNÉE

1892

SIXIÈME ANNÉE

Prix - - - - - 25 Centins

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les trois extraits suivants de lettres circulaires de Monseigneur l'archevêque d'Ottawa et de nos seigneurs les évêques des Trois Rivières et de Saint-Hyacinthe, en faveur du Canada Ecclésiastique :

1 Mgr d'Ottawa.

Il se publie à Montréal, par la Maison CADIEUX & DEROME, un ouvrage très utile qui a pour titre : *Le Canada Ecclésiastique*. On y trouve des renseignements précieux sur l'élément catholique de tout le Canada. Je vous recommande beaucoup cette publication très intéressante et presque nécessaire au point de vue de nos statistiques religieuses.

2 Mgr des Trois-Rivières.

Je profite de la présente pour vous recommander *Le Canada Ecclésiastique* publié à Montréal depuis quelques années par Messieurs CADIEUX & DEROME. Cette publication, la seule de ce genre au Canada, est très utile et très intéressante par la quantité de renseignements qu'elle nous offre sur notre clergé et nos communautés religieuses. Elle mérite certainement d'être encouragée, et je serais bien aise que Messieurs les Curés travailleraient à la répandre dans leurs paroisses.

Messieurs les Editeurs n'ont pas eu jusqu'ici l'encouragement que méritaient leurs généreux efforts, et en conséquence ils vont être forcés de discontinuer cette publication, ce qui serait bien regrettable, vu l'utilité et l'intérêt qu'elle nous offre.

3 Mgr de St-Hyacinthe.

Je crois devoir vous recommander de favoriser *Le Canada Ecclésiastique*, édité par MM CADIEUX & DEROME, libraires de Montréal. C'est une publication très intéressante, qui mérite l'encouragement du clergé. On y trouve une foule de renseignements précieux sur l'élément catholique de toute la puissance du Canada. C'est la seule du genre qui existe au pays. Malheureusement les éditeurs menacent de la discontinuer, faute d'encouragement. Je trouverais bien regrettable, pour ma part, l'abandon d'une publication si utile au point de vue de nos statistiques religieuses.

LES SPLENDEURS DE L'ASTRONOMIE

OU IL Y A D'AUTRES MONDES QUE LE NOTRE

Par M. l'abbé PIOGER

5 beaux volumes in-12, illustrés, se vendant séparément :

I. Le Soleil, un vol. in-12, illustré.....	75 cts
II. La Lune, un vol. in-12, illustré.....	75 cts
III. Le monde des Planètes, un vol. in-12, illustré.....	75 cts
IV. La Terre et les Comètes, un vol. in-12, illustré.....	75 cts
V. Le monde des Étoiles, un vol. in-12, illustré.....	75 cts

Le R. P. de Bonnot, de la Compagnie de Jésus, s'exprime ainsi dans la *Bibliographie catholique* : M. l'abbé Pioger a parfaitement compris cette parole du roi prophète : *Cari enim ut gloriam Dei, qui s'applique à l'univers entier, à la terre aussi bien qu'aux astres. Il a, comme Linée, reconnu, dans la nature, les vestiges de Dieu, et la nature s'est revêtue, pour lui, à cause de cette divine empreinte, d'une beauté et d'un charme ravissants. Voilà pourquoi, depuis plusieurs années, il poursuit la publication d'une série de livres, sous ce titre général : Dieu dans ses œuvres, avec le dessein de faire connaître, aimer et admirer la Créateur dans les créatures : noble protestation contre l'indifférence glaciale, disons le mot, impie de tant de savants qui ne veulent pas voir que la nature telle qu'ils nous la représentent, c'est-à-dire la nature sans Dieu, est un livre sans signification, un corps sans âme, un immense cadavre. Le Soleil est une exposition succincte, claire et fort intéressante de ce que l'on sait aujourd'hui sur le globe central de notre système planétaire. Ces notions sont maintenant assez répandues ; M. l'abbé Pioger est plus original dans la manière dont il aide l'imagination du lecteur à se représenter les choses de l'astronomie. Ainsi, pour donner une idée sensible de la distance de la Terre au Soleil, il s'exprime de la sorte : " Si l'on jetait un pont de la Terre au Soleil, avec des arches aussi larges que le diamètre de notre globe, c'est-à-dire d'environ trois mille lieues de longueur (d'ouverture), il en faudrait plus de douze milles placées à la suite les unes des autres. Maintenant pour atteindre l'étoile notre plus voisine, en supposant un pilier à chaque extrémité de ce pont gigantesque, il faudrait deux cent vingt-deux mille ponts semblables à la suite les uns des autres ; en d'autres termes, ce pont aurait deux cent vingt-deux mille piliers écartés de cent quarante-huit millions de kilomètres les uns des autres, ou trente-sept millions de lieues. " Une comparaison plus accessible encore à notre conception parce qu'elle s'appuie sur un fait d'expérience journalière, nous met vivement devant l'imagination l'immensité des distances astrales. " Un train exprès, dit M. Pioger, voyageant avec la vitesse uniforme de dix heures à l'heure, n'arriverait au Soleil qu'après une course échevelée de trois cent trente-sept ans et demi. S'il partait le 1er janvier 1893, il n'arriverait que vers les derniers jours de l'année 22291 — Il n'arriverait à l'étoile la plus voisine de nous, alpha du Centaure, qu'après soixante-dix millions d'années environ. " Et il y a des étoiles qui sont à des distances de nous cinq cent mille fois plus grandes ! Son ouvrage, *La Lune*, est divisé en deux livres avec ces deux titres : *La Lune vue à l'œil nu. La Lune vue au télescope*. Or, voici un passage que nous extrayons du début du second livre et qui justifiera, nous l'espérons, notre appréciation. " La puissance du télescope et des lunettes astronomiques permet d'étudier la surface de la Lune, comme si elle n'était qu'à quelques lieues de nous. La première fois que j'ai pu contempler notre satellite dans une de ces fortes lunettes, je fus saisi d'épouvante et je ne suis pas encore revenu de ma vision. — Lien de plus grandiose et de plus lugubre, en effet, que certains paysages de ce monde tourmenté. On dirait un enfer, moins fantastique, mais non moins sinistre que celui de Dante. Le sol de la Lune nous apparaît parsemé de gouffres ou d'horribles cratères, qui ont plus de vingt lieues de diamètre, et de chaînes de montagnes dont les aiguilles audacieuses dépassent six mille mètres de hauteur ; et cependant notre satellite n'est qu'un petit globe quarante-neuf fois moins grand que la Terre ! Ces gouffres immenses nous révèlent, par leur structure, des convulsions volcaniques indescriptibles. Ce monde usé paraît être sans atmosphère apparente, sans eau et sans aucune végétation. Notre Terre, si on la compare à cet astre, est un délicieux paradis. Baignée et fécondée par les rayons du Soleil, elle offre des jeux de lumière et des paysages qui seraient enchantements pour n'être obscurs satellite. L'aspect de la Lune, au contraire, est d'une crudité qui fait horreur. Nous pourrions également donner quelques extraits des trois autres volumes. *Le Monde des Planètes, la Terre et les Comètes, le Monde des Étoiles*, mais la place nous manque. Qu'il nous suffise de dire que M. l'abbé Pioger s'est appliqué à élever toujours la pensée vers le sublime au lieu de tant de merveilles. Trop souvent aujourd'hui la science se laisse enivrer par ses succès ; séduite par les mystères qu'elle découvre, elle les contemple seule et oublie d'y voir le reflet de la majesté divine. L'astronomie qui pèse les mondes et mesure l'immensité peut s'élever plus que toute autre science à de tels entraînements, mais plus aisément aussi par la sublimité même du spectacle elle ramène l'homme au sentiment de l'humilité en face du Créateur. M. l'abbé Pioger espère qu'en lisant ses ouvrages, chacun dira au fond de son cœur : Les Cieux nous annoncent la gloire de Dieu et proclament l'œuvre de ses mains !!!*

LES SPLENDEURS DE LA FOI

ACCORD PARFAIT

DE LA REVELATION ET DE LA SCIENCE, DE LA FOI ET DE LA RAISON

Par M. l'abbé MOIGNO

Chanoine du Chapitre de Saint-Denis, Chevalier de la Légion d'honneur

Ouvrage honoré d'un bref de félicitation de N. S. P. le Pape Léon XIII

ET REVÊTU DE PLUSIEURS APPROBATIONS ÉPISCOPALES

QUATRIÈME ÉDITION

Cinq beaux volumes in-8.....Prix : \$10.00

Tome I : La Foi.—Tomes II et III : La Révélation et la Science.

Tome IV : La Foi et la Raison,

Tome V ; Le Miracle au tribunal de la Science,

L'éloge de ce merveilleux ouvrage, de ce monument élevé à la gloire de Dieu n'est plus à faire. Cependant, nous ne résistons pas au plaisir de citer une ligne de chacun des principaux articles qui ont été publiés sur l'œuvre de M. l'abbé Moigno.

L'Univers. M. l'abbé Moigno défend et venge magnifiquement, magistralement, scientifiquement, la foi catholique et romaine.

Le Monde. L'abbé Moigno a recréé la science aux genoux de l'Église. Personne n'a plus de droits à chanter *Bhnum certamen certavi.* (LÉON GAUTHIER.)

Le Français. Quel arsenal que ce livre et que d'armes il met à la portée, non seulement des savants, mais de toutes les personnes intelligentes !

Le Polybiblion. Le lecteur y trouvera des réponses solides et décisives à toutes les objections qu'on multiplie de nos jours au nom de la science avec plus d'ardeur, il est vrai, qu'd'autorité.

La Bibliographie catholique. Honneur à ce livre qui présente une telle richesse d'articles, une abondance de savoir si étonnante, une discussion si ferme et si nourrie que nous ne voyons, en ce genre, aucun ouvrage qui puisse lui être comparé.

Léon XIII termine son bref de félicitation par les lignes qui suivent.

Nous vous adressons tous nos félicitations à vous qui, après un travail long et opiniâtre consacré à apprendre et à enseigner les sciences philosophiques et théologiques, vous vous êtes livré avec une telle ardeur aux sciences physiques que, dans l'exposition et l'illustration de leur universalité, vous ayez mérité la gloire d'être appelé publiquement leur promoteur. Ces avantages, très rarement réunis dans un seul homme, en même temps qu'ils ne peuvent point nous pas concilier, j'êtes des amis de la vérité, une grande autorité à votre savant et laborieux ouvrage les SPLENDEURS DE LA FOI, empêcheront ceux qui la haïssent de repousser vos volumes avec dédain qui ne sauraient atteindre celui qui traite avec habileté et équité d'une matière si variée, si grave et si difficile.

HISTOIRE POPULAIRE DU CANADA

D'APRÈS LES DOCUMENTS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS

Par J.-M. de BAUDONCOURT

1^{er} ou volume in-8.—2^e édition.....Prix : \$1.25

Ouvrage adopté par le Ministère de la Guerre pour les bibliothèques de garnison.

L'Histoire populaire du Canada, écrite d'après des documents français et américains, des auteurs les plus consciencieux, n'a pas la prétention d'être un livre nouveau pour le fond, puisqu'en histoire on ne saurait inventer. Elle sera nouvelle pour la forme parce qu'elle donne le récit complet de cette épopée trop peu connue des Français, qui commence à Jacques-Cartier pour finir au cardinal Taschereau, en passant par Brabeuf, Montcalm et tant d'autres héros dont les Américains ont le bon esprit d'être fiers.

Quiconque aura lu ce livre ne connaîtra pas seulement l'histoire du Canada Français, mais sera au courant des transformations subies depuis l'occupation anglaise, des travaux accomplis et des progrès réalisés depuis 120 ans dans ces régions où tout parle encore de notre patrie.

SÉB. KNEIPP

MA CURE D'EAU

OU HYGIENE ET MEDICATION

POUR LA GUERISON DES MALADIES

ET LA CONSERVATION DE LA SANTE

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES DANS LE TEXTE

SEULE TRADUCTION FRANCAISE AUTORISEE PAR L'AUTEUR

DIX-NEUVIEME EDITION

1 fort volume in-12.....Prix : 90 cts

Le présent livre de M. Kneipp est un traité d'hydrothérapie populaire, qui jouit d'une vogue extraordinaire dans tous les pays de langue allemande. Il a paru, pour la première fois, au commencement de l'hiver 1886 à 1887; depuis lors les éditions se suivent rapidement, à peu de semaines d'intervalle, et, à l'heure qu'il est, mai 1890, le chiffre des exemplaires vendus monte à près de 100,000. Quel autre ouvrage, surtout quel ouvrage de médecine, a eu, dans l'espace de trois ans, tant d'éditions? Outre l'édition française, que nous présentons au public, on vient de traduire cet ouvrage également dans plusieurs autres langues.

Ce succès, du reste, s'explique aisément par le livre même, qui, dans un style simple et compris de toutes les intelligences, expose une nouvelle méthode, facile et admirable, de guérir les maladies et de conserver la santé. Outre l'exposé général et théorique, l'auteur enseigne pratiquement la manière de guérir chaque maladie en particulier. Tout ce qu'il consigne par écrit, il l'a essayé, expérimenté, pratiqué cent et mille fois, depuis trente ou quarante ans. Depuis des années un nombre immense de malades vont rétablir leur santé à Wörishofen, village bavarois, où M. Kneipp, exerce les fonctions de curé: il est non seulement un médecin de l'âme, il guérit aussi les maladies du corps. Wörishofen, situé entre Memmingen et Augsburg, est devenu une célèbre station balnéaire, fréquentée par toutes les classes de la société: on y rencontre hommes et femmes, riches et pauvres, prêtres et laïcs, les gens de la campagne comme les savants des villes. Tous ceux qui vont se faire traiter par M. Kneipp, en reviennent émerveillés.

Naturellement les médecins ne restent pas étrangers à ce mouvement, à cette nouvelle évolution de la science médicale. Beaucoup d'entre eux se sont rendus à Wörishofen, pour examiner par eux-mêmes cette méthode de traiter par l'eau froide et pour s'initier aux opérations de M. Kneipp. Et quel est le résultat de leurs études? Déjà il existe, en Allemagne et en Autriche, un certain nombre d'établissements organisés sur le modèle de celui de Wörishofen et dirigés par des hommes de l'art, qui mettent en pratique ce qu'ils sont allés apprendre chez M. l'abbé Kneipp.

C'est ainsi que nous trouvons, pour n'en citer que quelques-uns, des établissements hydrothérapiques de ce genre à Biberach (Wurtemberg), sous la direction du Dr Stutzle; à Rosenheim (Bavière), sous la direction du Dr Bernhuber; à Traunstein (Bavière), sous la direction du Dr Wolf; à Immenstadt (Bavière), à Ulm (Wurtemberg), à Berlin, à Munich, etc....., etc.....

Le livre *Ma cure d'eau ou Hygiène et médication pour la guérison des maladies et la conservation de la santé* a des qualités si éminentes, qu'il ne devrait faire défaut dans aucune bibliothèque, dans aucune famille: c'est un ami et un guide pour l'homme du peuple comme pour les médecins eux-mêmes.

Il va sans dire que le traitement par l'eau froide ne préserve pas de la mort; car il y a un proverbe qui dit: *Il y a remède à tout, fors à la mort.* Néanmoins, il est constaté qu'un très grand nombre de malades, abandonnés par tous les médecins, ont été sauvés par M. Kneipp.

Un médecin de renom s'exprime ainsi: "Je souhaite que tous les hommes civilisés fassent usage de cette nouvelle médication; car je considère M. l'abbé Kneipp comme un génie et un médecin né, un vrai bienfaiteur de l'humanité." J. B.

DU PLAISIR AU BONHEUR

PENSÉES DE DEUX JEUNES FILLES

Par M. l'abbé DE BELLUNE, Chanoine de Tours

NOUVELLE ÉDITION.—Un joli volume in-12,..... 50 cts

Plaisir et bonheur ce sont deux choses qui mènent le monde et que tout le monde, encore qu'il le promette de mille manières, donne le moins. C'est ce que montre M. l'abbé de Bellune dans ces pages où deux jeunes filles charmantes et faites pour les joies et les fêtes du monde racontent, l'une la soif d'arriver à une paix plus véritable et plus douce, l'autre, la poursuite de mille rêves et de mille plaisirs dont elle sent bien, en les atteignant, le vide et les amertumes. L'une finit par atteindre le but où, dès le commencement, on voit qu'elle aspire en se faisant dans l'ombre et le dévouement de la vie religieuse, l'épouse et la servante de Jésus-Christ. L'autre, douée d'une âme trop belle pour qu'elle ne souffre pas au milieu des tristes fêtes de la vie, mais encore trop attachée à la source parfois charmante de ses tristesses pour qu'elle y nonce sans retour, finit par accepter les conseils de son " aînée dans la grâce " ; elle gardera la part qu'elle s'est choisie, ce n'est pas la meilleure, mais cette part peut être moins mauvaise qu'elle ne le croit. Le petit volume de M. l'abbé de Bellune sera, comme on le voit, capable d'être un compagnon attrayant pour les lectrices les plus difficiles. Il règne dans ces pages charmantes un souffle de vérité chrétienne et un amour de la Croix qui sont faits pour consoler bien des cœurs de jeunes filles, et les mener comme par la main à travers les premiers chagrins (ces seuls vrais gros chagrins) de la vie.

TABLEAUX ANECDOTIQUES DE LA VIE DE L'ÉCOLIER

Par M. l'abbé MARCELLIN MOREAU

Professeur au petit séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure)

Un fort vol. in-12,..... 63 cts.

Sur la fin d'une carrière consacrée tout entière à l'enseignement, nous avons voulu recueillir nos souvenirs, en puisant dans nos cartons et aussi dans les annales d'une jeune académie que nous dirigeons sous l'influence d'un maître habile dans les lettres. Telle est la double source de ces tableaux anecdotiques de la vie de l'écolier. Ces tableaux sont loin de présenter un ensemble complet de la vie et de l'éducation dans la chère maison dont la jeunesse a posé dans nos peintures. La vie religieuse, si puissante et si féconde, ne pouvait y être représentée; l'élément scientifique et grammatical n'y figure que par les naïvetés des jeunes adeptes de la science. Et la poésie elle-même, la littérature, qui ont dit en vers et en prose tant de choses spirituelles et charmantes, n'avaient aucun droit d'admission, sinon quand une aventure locale leur donnait un billet d'entrée dans le recueil, ce qui est assez rare. Somme toute cependant, et tel qu'il est, cet ensemble de récits nous replonge dans un milieu actif et remuant, espiegle sans malice, et bon jusqu'à une naïveté qui a son cachet de grâce enfantine. Peut-être en jugeons-nous avec un cœur tout paternel. Que le lecteur lise et voie par lui-même. Et si nos récits paraissent à quelques-uns relouchés et flattés, comme certains portraits, nous aurions pour garants de notre sincérité les jeunes rédacteurs qui ont tenu avec nous la plume, et les contemporains, nombreux encore, des faits que nous rappelons.

GAULOIS & GERMAINS

RECITS MILITAIRES

Par le GÉNÉRAL AMBERT

Ouvrage couronné par l'Académie française.

ADOPTÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR LES BIBLIOTHÈQUES DE GARNISON

1^{er} Série : L'INVASION

1 beau volume in-8, orné de huit portraits hors texte. — Prix : \$1.25

17^e Édition.

La première série renferme le récit de tous les événements militaires, depuis la déclaration de guerre en juillet 1870 jusque et y compris la capitulation de Sedan, le 2 septembre.

2^e Série : APRES SEDAN

1 beau volume in-8, orné de huit portraits hors texte. — Prix : \$1.25

14^e Édition.

Voici le titre des chapitres divers de la deuxième série :

Beauce, Normandie, Armée du Nord, Tours, Versailles, Mobiles, Zouaves pontificaux, Re traite du 13^e corps, Napoléon III et l'armée française en 1870.

3^e Série : LA LOIRE ET L'EST

1 beau volume in-8, orné de huit portraits hors texte — Prix \$1.25

14^e Édition.

Cette troisième série comprend les événements accomplis sur les bords de la Loire, la lutte héroïque de Chanzy et les opérations militaires dans les Vosges et dans l'Est. Elle complète ainsi l'histoire de la guerre en province.

4^e et dernière Série

LE SIEGE DE PARIS

1 beau volume in-8, orné de huit portraits hors texte — Prix \$1.25.

14^e Édition.

SOMMAIRES PRINCIPAUX : Défense, armement et approvisionnement de Paris. — Les ballons, les pigeons. — Châtillon, Héliétre, Champigny — Ambulances. — Tr. chu, Vinoy, Ducrot. — Les Marins. — Les Frères. — Les Allemands autour de Paris. — Buzeval. — La Commune.

Chaque série forme un tout absolument complet et se vend séparément

La presse française, tant de Paris que des départements, sans distinction de parti, a salué d'unanimes applaudissements l'apparition des patriotiques et émouvants *Récits militaires* du général Ambert. "Le plus grand succès de librairie de l'époque, plus de soixante mille volumes écoulés en moins de cinq ans. Nous ne citerons, faute d'espace, que les appréciations suivantes :

"Il y a bien des années, nous étions restés au lycée un dimanche, et les heures coulaient tristement pour nous dans la solitude, lorsqu'un ouvrage de M. le général Ambert, le *Soldat*, nous tomba sous la main. Ce fut une illumination. Jamais la poésie de la vie guerrière n'avait été célébrée devant nous avec des accents plus pénétrants, jamais la grandeur qui s'attache à la modeste profession du soldat ne nous apparut sous des traits si séduisants.

"Les mêmes qualités de narration émue dominent dans les *Récits militaires* de M. le général Ambert. Cet auteur est un artiste habile qui, en deux ou trois coups de plume, vous met sous les yeux une figure ineffaçable.

"Le général Ambert a entrepris de retracer les événements de la funeste guerre de 1870-71, non en historien, mais en chroniqueur. Ses ouvrages ne sont point des traités de politique, encore moins des cours d'art militaires; ils présentent simplement une série d'épisodes propres à mettre en relief le caractère des diverses phases de la lutte, les figures des principaux acteurs et aussi les actions de dévouement et d'héroïque sacrifice qui ont poussé, dans ce terrible cataclysme, comme des chènes verts sur un amas de décombres.

“ La pensée qui guide l'auteur procède d'une conception patriotique aussi élevée qu'éclairée. Il estime que les nations, comme les familles s'unissent plus aux souvenirs des jours d'infortune qu'à ceux des jours de bonheur.

“ Le général Ambert est l'*Homère* français de la guerre de 1870-71.

“ La jeune génération entre les mains de laquelle ces pages seront passées estimera qu'il vaut mieux subir noblement la mort sur le champ de bataille que d'agoniser lentement et misérablement dans les casemates ennemies. Chacun fernera les *Récits militaires* avec la rage au cœur et en faisant le serment que la France ne reverra plus des jours si lugubres. Le but hautement moral et patriotique poursuivi par l'auteur est atteint.

“ Nous tous qui appartenons à l'armée, lisons à haute voix les récits de M. le général Ambert sous la clarté de la lampe, pendant les soirées d'hiver : hommes faits et enfants s'en trouveront plus instruits et plus mâles.”

(Journal l'*Avenir militaire*)

“ Chaque volume des *Récits militaires* a un attrait particulier, chaque récit est un drame poignant, chaque page est émouvante. Intéressant au plus haut degré, instructif comme il convient quand on s'adresse à la foule, cet ouvrage a sa place au foyer de la famille et dans la bibliothèque de l'historien.

“ Tour à tour touchant et passionné, indigné et vengeur, le général Ambert joint aux sentiments élevés du soldat patriote la puissance du logicien et la sagesse du philosophe.

“ Il parle avec autorité, parce qu'il parle avec conviction ; il persuade, parce qu'il croit.

“ Couronné par l'Académie française, adopté par le ministère de la guerre pour les bibliothèques de garnison, l'ouvrage du général Ambert est un monument élevé à la gloire de l'armée française, c'est-à-dire à la nation elle-même.”

(Journal la *Patrie*.)

“ On ne se lasse pas de ces *Récits* pleins de grandeur et de variété. Leur lecture convient à tous, depuis le modeste artisan jusqu'à l'homme du monde, à l'homme mûr comme au jeune homme. Nous les voudrions dans toutes les mains : chacun doit y recueillir les plus sages leçons du passé, les plus virils enseignements pour l'avenir. Si tous les Français étaient formés à semblable école, le doute ne serait plus permis : notre patrie reverrait des jours glorieux, elle ne tarderait pas à reprendre sa place à la tête des nations, la France serait sauvée.”

(Polybiblion, revue bibliographique et littéraire.)

“ En lisant dans ces quatre beaux volumes du nouvel ouvrage écrit par le général baron Ambert, ouvrage modestement intitulé : *Récits militaires*, on reconnaît immédiatement que l'auteur a pu preindre de l'âge sans que son patriotisme en ait été émoussé, sans que sa plume ait vieilli. Son jugement est resté aussi sain que par le passé, sa verve aussi brillante qu'aux beaux jours, alors que l'éminent écrivain lançait son charmant volume sur l'armée française et fixait ainsi sur lui les regards du monde militaire.

“ La terrible guerre de 1870-71 ne pouvait trouver un interprète plus émouvant et un plus juste appréciateur des événements et des hommes. Pour écrire ces quatre attachants volumes, ayant pour sous-titre : l'*Invasion, Après Séan, la Loire et l'Est: le siège de Paris*, il a dû consulter non seulement tout ce qui a été publié sur ce sujet, en France et à l'étranger, mais se procurer, en outre, de nombreux matériaux particuliers : lettres écrites pendant la guerre par des Français et même par des étrangers, documents puisés dans les archives, au dépôt de la Guerre, aux Affaires étrangères, à l'intérieur, etc. — Le vieux maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, sortant de la représentation du *Siège de Calais*, s'écria : “ Cette pièce est le brandevin de l'honneur ! ” Nous dirons nous : Ce livre du général Ambert est le brandevin du patriotisme.

(Revue historique)

“ Entre toutes les histoires de la guerre fatale de 1870, voici le livre le plus populaire. Pourquoi ? C'est que s'il y a des récits plus savants et plus savamment composés, s'il y en a de plus précis, il y en a pas de plus simples, de plus chaleureux, de plus émouvants. Un souffle vraiment épique animait le vieux soldat qui les a écrits.

“ On sent dans ce livre du général Ambert toute la douleur et toute la fierté d'un soldat. Il gémit sur les désastres de la France ; il glorifie son courage malheureux ; il déplore aussi ses défaillances et il lui rappelle les fautes commises en face de ces masses ennemies qui s'avançaient, munies de tout ce que la prévoyance peut préparer et fortes principalement de cette vertu qui nous a toujours trop manqué, la discipline.

“ Le livre du général Ambert n'a donc pas seulement toute la poésie héroïque de la guerre ; il en contient toutes les leçons.”

(Le Correspondant.)